

Conditions générales de vente

1. Généralités

Les présentes conditions générales prévalent sur tous les autres accords, correspondances, appels téléphoniques et/ou toutes autres conditions commerciales et/ou d'achat du partenaire commercial (ci-après nommé : Acheteur), sauf si ces derniers ont été acceptés par écrit par Waldner AG (ci-après nommé : Waldner). Les modifications apportées à ces conditions générales doivent être faites par écrit.

2. Contrat

Le contrat est conclu lors de la confirmation écrite de la commande. Tant que la commande n'a pas été confirmée par écrit par Waldner, l'offre de Waldner reste sans engagement.

Des erreurs évidentes dans l'offre ou dans la confirmation de commande ainsi que des fautes de frappe et de calcul n'autorisent ni n'obligent l'Acheteur ou Waldner. Le contrat est uniquement conclu tel qu'il aurait été conclu sans ces erreurs et/ou fautes.

Toute modification et tout complément au contrat conclu entre l'Acheteur et Waldner doivent être faits par écrit. Des modifications techniques de la part de Waldner sont possibles à tout moment et sans préavis.

Les documents de l'offre, les dessins, les descriptions, les échantillons et les estimations de coûts ainsi que tous les autres éléments de travail créés par Waldner ne peuvent être mis à la disposition de tiers. Sur demande, ces documents (ainsi que toute copie) doivent être retournés immédiatement à Waldner.

3. Conditions d'assemblage

Les conditions suivantes concernant le bâtiment doivent être garanties par l'Acheteur, à la date convenue du début de l'assemblage :

1. Le sol doit être terminé.
2. L'ascenseur doit être accessible uniquement au personnel d'assemblage.
3. Aucun autre corps de métier ne doit être présent dans les locaux désignés.
4. Les travaux au plafond doivent être terminés.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner le rappel du personnel d'assemblage. Les délais convenus ne seront plus valables. Un montant forfaitaire de 200 CHF sera facturé pour la reprogrammation nécessaire.

Tous les frais liés au non-respect des conditions d'assemblage, tels que notamment les frais de déplacement, d'hébergement du personnel, de stockage du matériel, de prolongation des garanties bancaires ainsi que les retards et les temps d'attente, seront facturés à l'Acheteur en fonction des dépenses engagées.

4. Délais de livraison

Waldner s'efforce, dans la mesure du possible, de respecter les délais de livraison convenus. Le respect des délais de livraison n'est pas garanti.

Si la livraison est retardée en raison de circonstances de quelque nature que ce soit, l'Acheteur n'a pas le droit d'exiger des dommages-intérêts, de résilier le contrat ou de refuser la réception de la marchandise. Si la livraison est retardée pour des raisons imputables à l'Acheteur (voir section 3 ci-dessus), Waldner peut résilier le contrat et exiger une indemnisation intégrale.

5. Livraison

L'expédition s'effectue aux frais et risques de l'Acheteur. Le risque lié au prix est transféré à l'Acheteur au plus tard au moment de l'expédition. Le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré à l'Acheteur dès que la marchandise est confiée à l'expédition, que cette dernière soit effectuée par des tiers ou par Waldner lui-même.

Waldner ne souscrita une assurance qu'à la demande expresse et aux frais de l'Acheteur.

En cas de non-acceptation par l'Acheteur des marchandises commandées et livrées, les marchandises non acceptées seront stockées aux frais et risques de l'Acheteur.

6. Garantie

La garantie pour les vices matériels et juridiques de l'article acheté est exclue, sous réserve des dispositions légales et des spécifications suivantes :

L'Acheteur a exclusivement un droit de remise en état. Le droit de procéder à une réhabilitation n'existe qu'en cas d'impossibilité de réparation ou de refus injustifié de la part de Waldner de procéder à une réparation.

Le délai de réclamation est de sept (7) jours. Il est calculé à partir du jour de la réception des marchandises pour les défauts manifestes ou à partir du jour de la découverte du défaut dans le cas de défauts cachés. Le calcul du délai inclut la date limite correspondante. Les réclamations doivent être faites par écrit.

À partir de la date de réception de la marchandise et sous réserve d'un droit de réclamation exercé dans les délais, Waldner garantit la réparation des défauts pendant une période de six (6) mois en cas de fonctionnement à la demi-journée ou de trois (3) mois en cas de fonctionnement à la journée, selon les modalités suivantes : les marchandises ou les parties des marchandises dont il a été démontré qu'elles sont défectueuses ou inutilisables au cours de la période de garantie susmentionnée, soit en raison d'une conception défectueuse, d'un matériau de mauvaise qualité ou d'une fabrication défectueuse, seront réparées ou remplacées par la société Waldner dès que possible et à ses frais.

Si l'expédition ou l'assemblage d'un article commandé est retardé sans faute de la part de Waldner, l'obligation de garantie expire, dans tous les cas, douze (12) mois après la mise à disposition du produit fini à l'usine Waldner, en cas de fonctionnement prévu sur une demi-journée ou six (6) mois en cas de fonctionnement prévu sur une journée entière.

L'obligation de garantie de Waldner expire complètement si l'Acheteur effectue lui-même ou fait effectuer par des tiers des modifications ou des réparations sans l'accord écrit de Waldner.

Sont également exclus de la garantie : usure naturelle, dommages dus à des manœuvres incorrectes, à un mauvais traitement ou à une négligence, au non-respect des consignes d'utilisation et de traitement, à une charge excessive, à une corrosion due à des influences chimiques ou électrolytiques, ou à des dommages similaires résultant d'un dépassement des valeurs d'exploitation convenues.

Après avoir obtenu l'accord de Waldner, l'appareil ou équipement faisant l'objet d'un dommage sous garantie sera envoyé par l'Acheteur franco gare de Wollerau aux frais et risques de l'Acheteur. La livraison de retour de l'appareil ou équipement réparé se fait pour le compte et aux risques de l'Acheteur.

La responsabilité pour les produits distribués par Waldner n'existe que dans la mesure où le fournisseur des produits en question assume et respecte la garantie de ses produits vis-à-vis de Waldner. Waldner est en droit de céder à l'Acheteur ses propres droits à la garantie acquis auprès des fournisseurs et de se libérer ainsi de sa propre obligation de garantie envers l'Acheteur. La responsabilité de Waldner n'est pas engagée si le fournisseur de Waldner fait partie du groupe de sociétés Waldner.

La transmission par l'Acheteur de réclamations pour défauts ou de demandes de réparation de défauts ne libère pas l'Acheteur de son obligation de paiement dans les délais.

7. Responsabilités

Waldner n'est responsable que des dommages directs causés par négligence grave ou intentionnelle. La responsabilité pour les dommages indirects (tels que les pertes de profits) et pour les dommages causés aux biens non contractuels est exclue.

8. Réserve de propriété

Toute marchandise livrée reste la propriété de Waldner jusqu'à son paiement intégral.

9. Modifications ultérieures

Si les documents fournis à Waldner par le client ou Acheteur ne correspondent pas aux circonstances réelles ou si des circonstances qui auraient nécessité des matériaux différents ou une conception différente ont été portées à la connaissance de Waldner tardivement ou pas du tout, les coûts des modifications nécessaires qui en découlent, y compris les coûts supplémentaires de fabrication, de livraison et d'assemblage, sont entièrement à la charge de l'Acheteur. Waldner a également droit à une prolongation appropriée des délais contractuels pour tout retard ou interruption dans le déroulement des travaux qui en résulterait.

10. Modalités de paiement

Sauf accord contraire, le paiement doit être effectué dans les 30 jours nets après la facturation et sans aucune déduction. Si l'Acheteur ne respecte pas le délai de paiement ou les dates de paiement convenues, il est en défaut de paiement, sans qu'aucun rappel de paiement ne lui soit notifié. Les pénalités de retard s'élèvent à 5 % par an. Le droit de Waldner à percevoir des intérêts de retard existe indépendamment et en plus de tout autre droit à des dommages-intérêts en rapport avec le défaut de paiement.

11. Résiliation

Waldner est en droit de résilier immédiatement et sans préavis tous les contrats conclus avec l'Acheteur si (alternativement ou cumulativement) (i) l'Acheteur ne respecte pas ses délais de paiement et laisse également expirer un court délai de grâce fixé par Waldner, ou (ii) l'Acheteur ne présente pas une lettre de crédit ou une garantie bancaire ou toute autre garantie dans les 30 jours suivant la date convenue ou à partir de la date à laquelle Waldner a demandé à l'Acheteur de fournir cette garantie, étant donné que Waldner ne fournit pas ces garanties, ou (iii) l'Acheteur ne remplit pas ses obligations en vertu d'un contrat conclu avec Waldner à temps ou - si cela est prévu - dans les 14 jours suivant une demande écrite de Waldner, en particulier l'obligation de préparer le lieu d'installation et de réceptionner une livraison de Waldner conformément aux présentes conditions générales, ou (iv) une détérioration importante de la solvabilité de l'Acheteur est survenue ou une procédure d'insolvabilité ou de faillite a été déposée ou ouverte contre l'Acheteur.

12. Propriété intellectuelle

Sauf accord contraire, l'Acheteur n'acquiert aucun droit de propriété sur les dessins, logiciels, plans, documents et autres éléments qui ont pu être mis à sa disposition. Waldner reste également le seul propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle des marchandises livrées ou des services rendus.

Si les produits livrés contiennent un logiciel, l'Acheteur se voit accorder une licence simple et non transférable pour utiliser le logiciel. Le logiciel et la documentation associée sont soumis au droit d'auteur ou à d'autres droits de propriété intellectuelle de Waldner ou du concédant de licence correspondant.

Lors de l'utilisation des produits de Waldner, l'Acheteur garantit le respect du droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle sur le logiciel et la documentation utilisateur fournis.

Si l'Acheteur met à la disposition de Waldner un plan, un document ou un autre produit de travail protégé par le droit d'auteur, qui viole le droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle d'une autre personne, l'Acheteur indemniserà Waldner pour toutes les revendications de l'ayant droit.

13. Utilisation à des fins de référence dans les médias numériques

Sauf accord contraire, Waldner est autorisé à prendre des photos de l'objet de référence après notification et à les publier sur sa page d'accueil ainsi que sur les plateformes numériques de son choix à des fins de référence.

14. Lieu d'exécution et juridiction

Le lieu de règlement et la juridiction compétente pour les litiges éventuels en rapport avec le présent contrat de vente est celui du siège statutaire de Waldner. Le droit suisse est applicable. L'application de la Convention de Vienne sur les ventes (CISG) est exclue.